

Les expressions référentielles à travers les grammaires : cas des noms propres

Imen LAFHEJ
UMR 7107 LACITO
Université Paris 3 Sorbonne-Nouvelle.

Introduction

La question de savoir si les noms propres ont ou non une signification, une référence désignative ou encore une syntaxe qui leur est propre, a suscité, depuis très longtemps, une importante littérature philosophique et linguistique et les avis sont contradictoires. La finalité de notre étude ne sera pas de fournir des réponses à toutes les interrogations, aussi légitimes soient-elles, mais simplement de faire mention de l'état actuel de ces expressions référentielles, que nous retrouvons de manière récurrentes dans les textes, telles qu'elles sont décrites, à travers les grammaires. Notre angle d'attaque sera ainsi limité aux deux langues qui sont le français et l'arabe et aux expressions référentielles que sont les noms propres dans leurs usages de première mention non anaphorique.

I. Noms propres / noms communs : sens et forme

Suivant ce qui est affirmé, la *Grammaire d'aujourd'hui* dans une comparaison confrontant noms propres et noms communs, les noms communs sont pourvus d'une extension⁹² et d'une intension⁹³ alors que les noms propres ont bien une extension mais pas d'intension : ils n'ont pas à proprement parler de sens ; seul selon ARRIVÉ & coll., demeure le lien qui les attache à un référent unique.

Selon la *Grammaire du français classique et moderne* (désormais *GFCM*), les noms propres se répartissent en deux groupes : les noms de famille ou patronymes ou les noms géographiques.

Ils n'expriment aucune qualité et sont définissables en extension, de façon purement référentielle (*Code du français courant : CFC*).

L'extension d'un mot est le nombre d'éléments qu'il est apte à désigner. Il faut, cependant, distinguer l'extension référentielle qui est celle du mot dans le discours dans le cadre d'une énonciation, comme c'est le cas pour les noms propres, de l'extension essentielle, celle du mot dans la compétence des locuteurs, hors de toute énonciation. Elle est, en principe, infinie pour tout nom commun, mais il y a des ordres d'infini : l'extension du nom animé est plus grande que celle du nom « femme » dans « Ces trois femmes » mais aucune « femme » qui ne soit du genre « animé ». L'extension essentielle varie en raison inverse de la compréhension.

Ces noms sont propres aux ensembles à élément unique qu'ils désignent. On les appelle les noms propres, par opposition aux noms communs (commun à une série illimitée d'éléments).

Ex. écrivain et villes = noms communs et les Baléares = nom propre.

Le signifié des noms propres n'est pas à distinguer de leur référent ; ils ont toujours un sens réel dont la définition peut être illustrée dans le dictionnaire d'un portrait ou d'une photographie.

II. Les noms propres ont-ils une signification ?

La grammaire méthodique de RIEGEL avance la thèse suivant laquelle les noms propres sont dépourvus de sens lexical : ils n'entretiennent pas de relations sémantiques (pas de

⁹² Ensemble d'entités auxquelles ils permettent de référer.

⁹³ Ensemble de traits sémantiques distinctifs.

synonymie, pas d'antonymie, pas d'hyponymie) et ne sont pas susceptibles d'une définition au sens ordinaire du terme. D'où le débat chez les philosophes du langage, pour savoir si les noms propres ont un sens. À quoi le grammairien peut répondre que le « sens » d'un nom propre ordinaire réside dans le mode de désignation qu'il opère.

Pour qu'un nom propre identifie valablement un individu particulier, il faut qu'il lui ait été préalablement assigné par un acte *ad hoc* de « baptême linguistique », alors qu'une porte n'a pas besoin d'avoir été appelée porte pour pouvoir être désignée par ce nom.

RIEGEL & coll. Remarquent, par ailleurs, que la définition du nom propre comme une étiquette non descriptive servant à désigner tout ce qui a été ainsi étiqueté, rend compte du fait que pour beaucoup de noms propres l'attache à un référent unique n'est assurée que dans la situation où ils sont énoncés.

Ils attirent l'attention, en outre, sur le fait que les noms propres sont cognitivement plus stables que les noms communs puisqu'ils désignent leur référent indépendamment des variations qu'ils peuvent subir et des situations où ils se trouvent engagés (d'où l'appellation de « désignateur rigide⁹⁴ » en philosophie du langage).

A ce propos, la grammaire d'ARRIVÉ & coll. indique que les logiciens contemporains voient dans le nom propre un « désignateur rigide » dans le sens où il s'agit d'un terme qui désigne le même individu dans tous les mondes possibles. Cette propriété, selon les grammairiens cités ci-dessus, est identifiable par le fait que l'accès à un monde possible au moyen d'une proposition contrefactuelle (une condition en si) permet d'imaginer qu'un individu aurait pu ne pas posséder certaines des caractéristiques qu'on lui prête. Ils s'expliquent autrement en affirmant qu'il est possible de mettre en cause l'identité d'un individu par le biais de son nom propre en donnant ainsi l'exemple de Platon : Platon aurait pu ne pas être le disciple de Socrate, mais il n'aurait pas pu ne pas être Platon.

III. Marques orales du nom propre

Des noms de ville comme Le Havre, le Châtre ont l'article parce qu'ils remontent à des noms communs.

Le caractère figé de ces mots composés entraîne l'impossibilité de remplacer l'article par un autre substantif : des suites de mots comme « Ce Havre », « notre Châtre » ne peuvent être que des écarts à valeur de style.

Des noms de personnes ont l'article pour la même raison « Lesourd », « Le moal (en breton chauve) mais le figement y est tel que cet article est invariable.

(1) J'ai parlé de Lesourd à Le moal et non * du sourd au moal.

Il n'en est pas de même si l'article devant un nom de personne relève d'un usage étranger ou rural ou s'il fait l'économie d'un titre nobiliaire en gardant l'indication de sexe féminin.

(2) Nous avons entendu la Castafiore ; ces vers sont du Tasse.

(3) la Fernande a eu un garçon.

(4) la Sevigné.

IV. Marques écrites des noms propres : la majuscule

La langue écrite, comme le notent ARRIVÉ & coll., impose aux noms propres un trait, qu'ils qualifient de discriminatoire et intangible, qui est celui de la majuscule à l'initiale.

le *Code du français courant* (désormais *CFC*) fait remarquer que l'emploi de la majuscule au début des noms, a varié au cours des siècles. Les typographes ont coutume d'écrire avec majuscule :

- Les noms de famille, prénoms ou surnoms : Alfred de Musset, le Petit Poucet.

- Les noms de lieux : Paris, la France, le Grand palais ; cette majuscule s'étend aux noms d'habitants : les Parisiens ; mais elle disparaît si ces mots sont adjectifs.

⁹⁴ Cf. François RÉCANATI, *La sémantique des noms propres : remarques sur la notion de désignateur rigide*, Langue Française, 57, 1983, pp. 106-118.

- Les noms astronomiques : Mercure, La Lune, Orion, le Scorpion.
 - Les noms désignant un être ou une chose d'une manière qui l'identifie : Dieu, le Tout puissant.
 - Les noms de corps constitués, de compagnies, d'institutions, de groupes humains notoires : le Sénat, l'Académie Française, l'École Normale Supérieure.
 - Les noms de choses ou d'animaux personnifiés : la Liberté, la Vertu.
 - Les noms donnés à des monuments, des vaisseaux, des types d'avion : le Panthéon, un Mirage IV.
 - Les noms de classes zoologiques, botaniques : les Léporidés, les Rosacées, le Quatenaire.
- Les noms des jours, des mois, des saisons s'écrivent en principe sans majuscule, à moins qu'ils ne soient personnifiés : Ex. Te voilà cher Automne, encore de retour (Charles GUÉRIN).
- Les noms des points cardinaux et leurs synonymes prennent la majuscule quand ils désignent une région déterminée : Ex. C'est un homme du Nord.

Il arrive qu'un nom propre soit employé pour exprimer les propriétés notoires de l'élément qu'il désigne ; prenant ainsi un signifié défini par [x : p], il devient nom commun et perd sa majuscule : un harpagon, un mécène.

V. La syntaxe des noms propres

La *GMF* attire l'attention, dans ce contexte, sur le fait que la commodité de distinguer entre les emplois modifiés ou non modifiés du nom propre. La présence ou l'absence d'un déterminant du nom propre, ne saurait donc décrire celui-ci comme de simples transformations des noms propres en noms communs, même s'ils acquièrent certaines propriétés. En fait, ils conservent les principales caractéristiques interprétatives des noms propres modifiés.

V.1 Les noms propres non modifiés

Le nom propre prototypique a la caractéristique formelle d'être dépourvu de déterminant et de modificateur, sauf dans le parlé régional ou familial pour les noms propres.

- Le Paul est venu.

Sont régulièrement précédés de l'article défini à l'exclusion de tout autre déterminant :

- Les noms propres toponymiques autres que ceux des villes : Le Pérou, la Hollande, l'Asie mais Israël et Cuba. L'article de Le Havre, la Baule précède un ancien nom commun.
- Les noms de bateaux (le Liberté), des restaurants (le Crocodile).
- Les noms de cantatrices et d'actrices (italiannisme) la Callas, la Duze.

Les noms propres sans déterminant fonctionnent comme de véritables groupes nominaux et en exercent toutes les fonctions grammaticales.

En emploi référentiel, ils désignent un particulier mais sans le catégoriser :

- Paul est parti.

Ils se prêtent à la mise en apostrophe pour attirer l'attention du destinataire en le nommant :

- Paul, viens ici !

Comme attributs de l'objets des verbes « nommer », « appeler » et « baptiser », ils entrent dans des constructions qui décrivent un acte de dénomination ou qui l'accomplissent dans le cas où le verbe employé dans un énoncé est performatif explicite : Mon nom est Personne (titre d'un film).

RIEGEL & coll. attirent l'attention sur le fait que bien qu'écrits avec une majuscule initiale, les noms de peuple et d'habitants ont toutes les caractéristiques syntaxiques et sémantiques

des noms communs : leur déterminant n'est pas contraint (le/ un/ des/ trois/ quelques/ aucun [...] français), s'ils se combinent librement avec toutes sortes de modificateurs et surtout renvoient à des classes de référents définis à partir de leur sens lexical (ils ont une définition comme les autres noms communs et sont enregistrés comme tels dans les dictionnaires).

V.2 Les noms propres précédés d'un déterminant

En prenant un déterminant ou des modificateurs, les noms propres, selon RIEGEL & coll. acquièrent un caractère essentiel du nom commun : ils fonctionnent comme des termes généraux qui présupposent l'existence de classes référentielles comportant plus d'un membre. Comme ils ne perdent jamais entièrement leur statut de nom propre, on distinguera trois grands types d'emplois, selon la nature du lien qui rattache leur interprétation à celle du nom propre non articulé.

En emploi dénominatif, le nom propre renvoie à la classe de ceux qui le portent : Ex. Aujourd'hui c'est la fête des Alfreds. Cet emploi peut être souligné par des marqueurs comme « certain », « nommé ». Ex. Un certain Paul, Un nommé la Rocca. Il implique, généralement, le défaut d'une connaissance plus précise du référent. Il désigne également leur porteur, mais comme représentant typique d'une classe d'individus analogues partageant une caractéristique commune, les noms propres en emploi exemplaire. Ex. J'admire la traversée du désert d'un De Gaulle ou d'un Mitterrand. Ex. en pluriel énumératif : Ce siècle est surtout connu par les œuvres des Stendhal, Balzac, Hugo et autres Zola.

Le modificateur opère une scission ou une division de l'individu porteur du nom propre, en sélectionnant certaines de ses propriétés ou une période de son existence :

- Le Hugo de 1821 ne vaut pas le Hugo de la vieillesse.

Le référent du nom propre n'est ni porteur du nom, ni une « portion » du porteur du nom, mais une entité unie à ce porteur par : une expression plus complexe réduite par ellipse au seul nom propre, mais récupérable à partir du genre du déterminant :

- Il a acheté une Renault [une voiture Renault]. Il conduit un Renault [un camion Renault].

Il peut exister une relation de contiguïté (cause, origine, localisation, etc.). Il s'agit alors d'emplois métonymiques qui excluent la récupération d'une ellipse :

- J'écoute du Mozart. [de la musique de].

Il peut exister une relation de similitude : ces emplois métaphoriques du nom propre pour désigner des types ou des catégories d'individus sont parfois de pures créations discursives :

- Alain Delon est le Clint Eastwood du cinéma français.

Ils passent souvent dans l'usage :

- Un Harpagon (avare).

NB. On appelle Antonomase la figure qui consiste à faire passer un nom propre dans la catégorie des noms communs et vice versa. S'il accède vraiment au statut de nom commun, le nom propre perd sa majuscule :

- un bordeaux.

VI. Genre et nombre des noms propres

Le genre des noms de personnes correspond à leur sexe :

- Paul est content / Virginie est contente.

Les noms de pays et provinces terminés en –e sont féminins : La France, l'Italie sauf le Combedge, le Mexique ; les autres sont considérés comme masculins.

Pour les noms de pays composés à partir de noms communs, c'est ce dernier qui détermine leur genre - Le Royaume Uni.

Lorsque le genre n'est pas indiqué par un déterminant obligatoire, les noms de villes donnent lieu à des hésitations que la langue parlée lève en généralisant le masculin.

Un certain nombre de noms propres dont le référent implique la pluralité (états associés, massifs, archipels) ont une forme plurielle.

- Les Etats-Unis, Les Seychelles.

L'usage pourvoit de la marque –s les noms de dynasties les condés mais les Horace, car il ne constitue pas une lignée. Il est plus hésitant pour les noms propres employés métonymiquement

- Des Picassos, ou, métaphoriquement, des Tartuffes.

VII. Accord

Selon la *Grammaire d'aujourd'hui*, en dehors des emplois où l'individu est affecté d'un modificateur qui sélectionne certaines de ses propriétés ou qui sert à dissiper une homonymie et où le nom propre est employé dans des usages familiers encore vivaces dans des parlars régionaux, la détermination est susceptible de conférer au nom propre une variation en nombre. La règle la plus communément admise exclut, selon ARRIVÉ & coll., qu'un nom propre puisse être porteur de la marque graphique du pluriel, sauf dans le cas où il désigne les membres d'une famille considérée comme illustre : les Bourbons. ARRIVÉ & coll. estiment que les grammairiens les plus attentifs notent toutefois que l'usage est, en cette matière, fort indécis mais qu'il est admis que dans les cas où le nom propre est en relation métonymique avec un objet ou bien où le nom propre est utilisé pour désigner un type ou une espèce d'individu (un Tartuffe.), les noms propres doivent normalement s'accorder.

Conclusion

Il s'avère intéressant d'étudier le contexte d'apparition de la notion du nom propre dans les différentes grammaires, notamment dans le *Code du français courant* et la *Grammaire méthodique du français*.

Pourquoi ces deux grammaires et pas les autres ?

Simplement parce que dans la grammaire d'ARRIVÉ & coll., tel que le sous-titre de l'ouvrage l'indique, il s'agit d'un guide alphabétique de la linguistique française. Force est de constater qu'elle se rapproche ainsi d'un dictionnaire : la notion de noms propres apparaît dans la lettre *N*, mais il est intéressant de noter que cette « entrée » suit celle du nom commun et que d'emblée un rapport de confrontation est établi entre les deux : nom commun/nom propre.

Dans la grammaire de WAGNER et PINCHON, la *Grammaire du français classique et moderne*, le nom propre est étudié d'une manière superficielle. Nous en déduisons que cette grammaire ne s'intéresse qu'à l'aspect purement grammatical de la notion : nous avons ainsi relevé deux sous-parties au sein même du chapitre traitant du nom et du syntagme nominal, où il s'agissait de donner une vague définition du nom propre et surtout d'indiquer la caractéristique du genre et du nombre du nom propre.

Dans le *Code du français courant*, malgré le fait que l'étude des noms propres soit incluse dans un chapitre intitulé « Étude grammaticale » où est englobé aussi bien le nom adjectif que le nom commun, les noms propres bénéficient d'un grand intérêt qui amalgame critère définitionnel, syntaxique et morphologique, tout en touchant, même si cela reste de manière très floue, au critère sémantique. L'organisation des diverses parties est très méthodique entre nom commun et nom propre l'étude suit un cheminement clair et pédagogique.

Enfin, la *Grammaire méthodique du français* propose une approche encore plus différente, usant des critères morphologique et sémantique, et très ingénieuse car elle englobe l'étude du nom propre sous le volet du syntagme nominal à côté des différentes structures du groupe nominal, des déterminants et du nom dans lequel apparaît l'étude du nom propre à part entière sous divers angles : catégorie générale : sens et forme, syntaxe du nom propre, et enfin la partie qui se trouve toujours citées dans les différentes grammaires au sujet du genre et du nombre.

Enfin, il est important de noter que chez ces différents linguistes, il existe un amalgame de critères lié aux différents types d'approches adoptées : citons le critère morphologique pour la grammaire de WAGNER et PINCHON, le critère morphosyntaxique pour celle du *Code du français courant*, un amalgame entre morphosyntaxe et sémantique pour *La grammaire méthodique du français* et, enfin, un accent sur la sémantique dans *La grammaire d'aujourd'hui* d'ARRIVÉ & coll.

Bibliographie

ARRIVÉ Michel, GADET Françoise, GALMICHE Michel, *La grammaire d'aujourd'hui*, Flammarion, 1986, 719 p.

BONNARD Henri, MAGNARD, *Code du français courant*, 1993, 335 p.

RECANATI François, *La sémantique des noms propres : remarques sur la notion de désignateur rigide*, Langue Française, 57, 106-118, 1983.

RIEGEL Martin & coll., *Grammaire méthodique du français*, PUF, 1994, 646 p.

WAGNER Robert Léon & PINCHON Jacqueline, *Grammaire du français classique et moderne*, Hachette, 1962 (1988), 685 p.

NEYRENEUF Michel & AL-AKKAK Ghaleb, *Grammaire active de l'arabe littéral*, Le livre de poche, 1996, 350 p.